



questions pour demarches pour cause de depart

Par **Mik66**, le **11/02/2011** à **21:17**

Bonsoir,

Actuellement, avec mon ex concubine, nous faisons une garde alternée pour ma fille de 5 ans (nous ne somme pas passé devant un juge). Mais voila, je change de departement a cause de mon travail et, je voudrais laisser ma fille a sa maman le temps de m'installer correctement et ainsi de pouvoir demander la residence habituelle.

Dois je faire un papier pour signaler que confie ma fille quelque temps a sa maman mais que je ne l'abandonne pas?

merci d'avance

Par **Domil**, le **11/02/2011** à **21:19**

Ce papier n'aurait aucune validité. Du fait que vous partiez, la résidence habituelle de l'enfant est chez la mère (ce qui peut être déjà le cas, puisque vous avez eu l'extrême imprudence de ne pas valider la résidence alternée par un juge)